ROCHEFORT

L'aménagement cyclable du boulevard Pouzet fait débat

Si la Ville revendique une méthode de co-construction jusque-là inédite, l'association Vélo pour tous pointe des carences dans le cheminement des cyclistes

David Briand

d.briand@sudouest.fr

a réunion publique du mardi 10 mai (1) sur le réaménagement en cours du boulevard Pouzet sera la bienvenue pour écouter la municipalité présenter et justifier les choix d'aménagement des cinq tronçons.

L'une des caractéristiques de la réfection de ce long bitume de 2 km qui va être déclassé du statut de boulevard (limité à 50 km/h) à celui de rue en zone 30 tient à la mécompréhension des aménagements cyclables. Les derniers exemples remontent aux deux réunions des quartiers concernés (Chante-Alouette et la Mauratière/Petit-Marseille). Dans le premier nommé, une habitante avait dénoncé « un simulacre de concertation » dans la coconstruction de la réfection revendiquée par la Ville au sein de la commission Pouzet, associant conseils de quartier et associations. Dont Vélo pour tous en Pays rochefortais, qui a milité pour une voie cyclable bidirectionnelle.

Le directeur de l'aménagement urbain Yannick Tachet avait défendu le processus de décision marqué par « 12 réunions en trois ans avant le début des travaux », assurant que la Ville avait atteint un niveau de pourparlers jusque-là inédit, avant de rappeler aussi que Vélo pour tous avait changé de gouvernance depuis.

«Sans polémique» mais...

Le débat est remonté à l'association, qui y revient « sans polémique ». En rappelant la volonté des habitants de « voir des pistes cyclables », énonce



Le trottoir au niveau de la 1re tranche entre le Polygone et la rue Paul-Morchain fait parler. D. B.

Hervé Le Berre, coprésident, qui se fie aux résultats d'un questionnaire du groupe de travail Pouzet en 2016.

Puis il se réfère à une réunion publique de mai 2019 au cours de laquelle un document de la Ville montrait qu'une piste cyclable serait aménagée sur le premier secteur refait, entre le Polygone et la rue Paul-Morchain. Or, c'est un trottoir mixte piéton/vélo qui a été mis en place, ce qui serait contraire à un article du Code de la route (R.412-34) selon Hervé Le Berre, lenfants de moins de 8 ans peuvent circuler à vélo dans ce cas.

Enfin, Vélo pour tous fait savoir qu'elle a adressé un re-

LA VILLE SE JUSTIFIE

Conseiller délégué à l'urbanisme, Thierry Lesauvage entend les arguments de Vélo pour tous mais allègue d'autres impératifs liés à la « protection des inondations » et la demande des habitants des tronçons centraux de mettre en place des noues paysagères pour favoriser les évacuations d'eau pluviale quand le niveau de la Charente est haut. De

cours gracieux (sans réponse) à la Ville en février 2020 en se fondant cette fois sur le code de l'Environnement (art 228-2), rendant obligatoire la mise en place d'itinéraires cyclables lors de la rénovation de voies urbaines. Et ce,

façon plus générale, la mairie défend l'instauration de « zones partagées » pour les vélos qui incitent à accroître la « vigilance ». C'est pourquoi les deux tronçons situés aux extrémités du boulevard voient les vélos partager un trottoir élargi avec les piétons tandis que sur les trois tranches centrales, les deux roues partagent la chaussée avec les autos.

« même quand la vitesse est réduite à 30 km/h », appuie Hervé Le Berre, en invoquant une récente décision du Conseil d'État, prise à la fin de l'année 2021

(1) À 18 h 30 au Palais des congrès.